Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20261110-2026_36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le DIX NOVEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Stéphane LE GAL, Maire-Adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : M LE GAL Stéphane – Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique - Mme LE CORRE TEYZIER Valérie – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra

Excusés : M SIOU Raymond (procuration à M LE GAL) – Mme AUFFRÉDO Catherine (procuration à Mme LE BRIS) – M NOGRÉ Jérémy

Secrétaire de séance : Mme VISDELOUP Alexandra

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
04/11/2026	11	8	2	10

N°2026/36

Objet : Renouvellement du contrat mutualisé à passer avec SVP société d'expertise juridique

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la société SVP est une société d'expertise juridique dont les services à destination des collectivités territoriales sont les suivants :

- Des ressources documentaires fiables et exhaustives mises à disposition ;
- Une équipe d'analystes et veilleurs qui répond aux questions qui se posent dans la gestion quotidienne publique.
-

Un premier contrat mutualisé porté par Roi Morvan Communauté pour le compte des communes a permis en 2023 à ces dernières de bénéficier d'une prestation à moindre coût permettant de sécuriser les actes juridiques de la commune.

Le contrat a été mis en place pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, pour un montant total de 13.364 € TTC par an réparti entre les communes signataires du contrat au prorata de la population DGF.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que précédemment sur la base d'un montant total annuel de 16.096,03 € TTC

Communes	coût/pop. DGF	pop. DGF 2025	Montant participation
Berné	0,57 €	1762	1 005,97 €
Le Croisty	0,57 €	827	472,15 €
Le Faouët	0,57 €	3024	1 726,47 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20261110-2026_36-DE

Gourin	0,57 €	4287	2 447,55 €
Guémené sur Scorff	0,57 €	1284	733,07 €
Guiscriff	0,57 €	2315	1 321,69 €
Langoëlan	0,57 €	518	295,74 €
Langonnet	0,57 €	2099	1 198,37 €
Lanvénégen	0,57 €	1320	753,62 €
Lignol	0,57 €	1018	581,20 €
Locmalo	0,57 €	983	561,22 €
Meslan	0,57 €	1571	896,92 €
Persquen	0,57 €	406	231,79 €
Ploerdut	0,57 €	1446	825,55 €
Plouray	0,57 €	1100	628,02 €
Priziac	0,57 €	1307	746,20 €
Roudouallec	0,57 €	808	461,31 €
Le Saint	0,57 €	679	387,66 €
Saint Caradec Trégomel	0,57 €	521	297,45 €
Saint Tugdual	0,57 €	442	252,35 €
Kernascleden	0,57 €	476	271,76 €
TOTAL		28193	16 096,03 €

Il permet de bénéficier :

- D'un accès aux ressources documentaires
- D'un accès à l'équipe d'experts sous formes de questions orales et écrites en illimité.

Si certaines communes n'adhéraient pas à ce contrat mutualisé, il est d'ores et déjà prévu que les montants de leurs participations seraient répartis entre les communes adhérentes. A ce jour 20 communes ont donné un avis favorable de principe pour adhérer au nouveau contrat, une seule n'a pas souhaité adhérer.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le portage par Roi Morvan Communauté d'un contrat avec la société d'expertise juridique SVP pour le compte de ses communes membres
- D'approuver la participation de la commune à ce contrat mutualisé selon les modalités exposées ci-dessus,
- D'inscrire aux budgets 2027 et suivants le montant correspondant à la participation communale éventuellement modifié en fonction des communes adhérentes,
- D'autoriser Monsieur le Maire son représentant à signer tous documents correspondant au présent dossier

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Alexandra VISDELOUP

Le Maire Adjoint
Stéphane LE GAL

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL
56 (Morbihan)